



Certificat de nationalité française

Par **fou83**, le **13/07/2013** à **17:32**

Bonjour, j'aimerais bien savoir si j'ai le droit à la nationalité française, sachant que je suis née en Algérie, et que mon défunt grand père paternelle est français par déclaration en 1966, et mon défunt père est né en Algérie en 1937. et moi actuellement je suis en France depuis décembre 2012 j'ai rentré par visa professionnel de service, je suis hébergé chez une amie,,, je veux bien savoir est ce que je peux demander la certificat de nationalité Française d'ici de France avec tout les document nécessaire qui prouve ma filiation, sans aucun souci?

bon réception
dans l'attente,
Merci

Par **youris**, le **13/07/2013** à **19:39**

bjr,
ce qui compte pour obtenir la nationalité française par filiation, c'est la nationalité de vos parents (père et mère) à votre naissance et durant votre minorité.
cdt

Par **fou83**, le **15/07/2013** à **16:28**

mon père est né en 1937 en Algérie et à l'époque c'était une République française

Par **youris**, le **15/07/2013** à **16:47**

mais en 1962 l'algérie est devenue la république algérienne démocratique et populaire et ses habitants (français de droit local) sont devenus algériens sauf demande de reconnaissance de la nationalité française.

vous avez donc suivi la nationalité de vos parents, si en 1962 vos parents sont devenus algériens et si vous étiez mineur ou pas encore né vous êtes algérien.

si on suit votre raisonnement tous les algériens seraient français ce qui est bien évidemment faux.

vous pouvez lire sur ce site les réponses apportées à des questions comme la vôtre qui reviennent plusieurs fois par semaine.

Par **fou83**, le **15/07/2013** à **17:05**

Merci pour votre disponibilité, en faite ce que je veux savoir est ce que mon père peut obtenir la nationalité de son père qui est déclaré français en 1966